

RAPPORT DE LA COMMISSION EN CHARGE DE L'ANALYSE DU

Rapport Municipal n° 25/2022

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Romain Birbaum et consorts
visant à encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

La Commission en charge de l'analyse du Rapport Municipal, constituée par Madame Chloé CORTHEZY ainsi que Messieurs Romain BIRBAUM et Daniel DUPASQUIER, s'est réunie le lundi 21 novembre 2022 en présence de Mme la Syndique Claudia PERRIN, MM. les Municipaux Patrick OPPLIGER, Luigi MANCINI et Denis FAVRE ainsi que le secrétaire municipal M. Nicolas RAY afin d'étudier le Rapport municipal n° 25/2022.

Introduction :

Lors de sa séance du 18 février 2021, le Conseil communal a accepté la prise en considération du postulat déposé par Madame la Conseillère communale Ariane Morand, et Messieurs les Conseillers communaux Romain Birbaum, Christian Bovet, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti et François Studer.

Ce postulat a pour objectif d'encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques en profitant de conditions avantageuses. Il se réfère à l'office Fédéral de l'Energie (OFEN) qui a lancé un programme pilote visant à encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur les territoires communaux.

Les postulants souhaitent la mise en place d'une telle démarche au sein de notre Commune.

Analyse du Rapport municipal

Dans sa réponse au Postulat, la Municipalité indique qu'elle est en faveur de cette démarche. Celle-ci consiste à mettre en place, à l'échelle communale, des démarches d'appels d'offres groupés pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur les bâtiments privés ou publics, ceci dans le but d'accélérer le développement du photovoltaïque et de bénéficier de meilleures conditions. Elle souhaite intégrer cette démarche dans le cadre des mesures de son futur plan énergie et climat communal (PECC) prévu d'être initié dans la première moitié de l'année 2023. De plus il est possible de bénéficier de subventions de la part de SuisseEnergie de l'ordre de CHF 7'000.- par projet et ceci indépendamment de la participation au PECC. Le calendrier indiqué par la Municipalité pour la mise en œuvre du PECC est le suivant :

- 1^{er} trimestre 2023 établissement du bilan carbone de la Commune
- Sélection des mesures / fiches suivies par la Commune
- Présentation d'un Préavis municipal ad-hoc
- Au plus tôt à fin 2023 lancement des mesures dont celle prévue par le Postulat

RAPPORT DE LA COMMISSION EN CHARGE DE L'ANALYSE DU

Rapport Municipal n° 25/2022

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Romain Birbaum et consorts
visant à encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques

Il a lieu de rappeler que, comme le prévoit le règlement communal, les taxes communales sur l'énergie électrique, un fonds est alimenté par une taxe de 0.7 ct/kWh, soit environ CHF 80'000.- à 90'000.- par année (compte 4342.00 indiquant un revenu de CHF 89'937.32 en 2021) qui permet de subventionner des installations (panneaux solaires, thermiques, pompes à chaleur et l'achat de vélos électriques) à hauteur maximale de CHF 15'000.- par projet¹. Inutile de dire qu'il existe une liste d'attente !

Le Municipal en charge des bâtiments nous indique que l'examen de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux est en cours. Il mentionne notamment le projet de l'immeuble du Raffort qui permettrait de produire environ 100'000 kWh par année en utilisant une partie de la surface de la toiture. Selon le site www.toitsolaire.ch il serait possible d'augmenter la production annuelle à environ 140'000 kWh en utilisant le 100% de la surface.

Il est également intéressant de relever que ce même site internet indique que le potentiel solaire total de toute la commune est estimé à environ 21'270'000 kWh par an, et ce en utilisant uniquement la surface des toits². A titre de comparaison la consommation annuelle de la commune indiquée dans le Préavis 49-2020 « Vente du réseau électrique de Romanel-sur-Lausanne » est de 13'700'000 kWh (consommation 2017). On constate que l'installation de panneaux solaires sur les toitures de la commune pourrait largement couvrir, au bilan annuel, la consommation du village.

Position de la Commission

La Commission se réjouit d'apprendre que la mesure préconisée par les postulants va être mise en place. Elle s'étonne de la lenteur de cette mise en place alors que les besoins sont on ne peut plus actuels. Ne pourrait-on pas accélérer les choses compte tenu de l'urgence énergétique ?

¹ Règlement communal sur les taxes communales sur l'énergie électrique (https://www.romanel-sur-lausanne.ch/fileadmin/documents/user_upload/Reglement_communal_sur_les_taxes_communales_sur_l_energie.pdf)

² https://www.uvek-gjs.admin.ch/BFE/storymaps/ECH_SolarpotGemeinden/pdf/5592.pdf

RAPPORT DE LA COMMISSION EN CHARGE DE L'ANALYSE DU

Rapport Municipal n° 25/2022

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Romain Birbaum et consorts
visant à encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques

Conclusion

Fort des considérations précitées, la Commission, à l'unanimité de ses membres vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Rapport municipal N° 25/2022 adopté lors de la séance de Municipalité du 7 novembre 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'examen de ce rapport;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

de prendre acte de la réponse au Postulat déposé par Madame la Conseillère communale Ariane Morand et Messieurs les Conseillers communaux Romain Birbaum, Christian Bovet, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti et François Studer concernant l'étude de la possibilité d'encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques en profitant de conditions avantageuses.

Romanel-sur-Lausanne, le 21 novembre 2022

Le rapporteur :

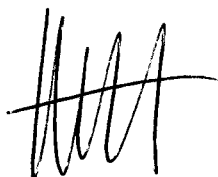


Romain BIRBAUM

Les autres membres :



Chloé CORTHESY



Daniel DUPASQUIER